

# Prométhée

## Les trois tentations de la bourgeoisie française

**Y aurait-il quelque chose de pourri au royaume de France ? Les clivages entre la droite et la gauche, qui règlent la vie politique depuis des lustres, ne seraient-ils plus aussi opérants que par le passé ? Le candidat de l'UMP, Nicolas Sarkozy, effectue un virage vers l'extrême-droite en puisant aux sources de la pire réaction. La candidate du PS, Ségolène Royal, s'affranchit le plus qu'elle peut de la tradition réformiste de son parti. Incroyable mais vrai, le candidat de l'UDF, François Bayrou, homme de droite patenté, est transformé en homme du changement.**

Chaque jour s'affiche un peu plus la crise du régime. Le second mandat présidentiel de Jacques Chirac aura été le plus chaotique des sept de la 5e République. Elu avec 82% des voix en 2002 face à Le Pen, il a dû faire face en 2003 à un fort mouvement de grève contre le deuxième acte de la décentralisation et contre la casse des retraites. En 2004, il a perdu les élections régionales (22 des 24 régions conquises par le PS). En 2005, il perd le référendum sur le traité constitutionnel européen (TCE). En 2006, il est contraint de reculer face à un puissant mouvement de la jeunesse. On peut comprendre le désarroi de la classe dominante qui, visiblement, n'a pas encore trouvé une issue politique stable, une issue capable de museler ce peuple qui n'en finit pas d'exprimer son rejet de la logique politique suivie depuis presque un quart de siècle.

### La tentation du bonapartisme

A écouter et à lire Nicolas Sarkozy on est pris de nausée devant le retour en force aux valeurs traditionalistes de la bourgeoisie française du 19e siècle. La liste des mots-clés de son discours d'investiture le 14 janvier 2007 l'illustre à merveille : morale (neuf fois en dix pages), espérance, reconnaissance, récompense, équité, ordre, mérite, responsabilité, travail, famille, patrie, nation, honnêteté, autorité, respect, loyauté.

Ce discours puisse ces fondements dans une religiosité chrétienne de la pire espèce. Si le candidat de l'UMP était musulman, les commentateurs parleraient d'intégrisme. Quelques exemples pour illustrer notre propos. A l'instar du préambule du TCE qui faisait référence à l'héritage religieux, c'est-à-dire chrétien, de l'Europe, Nicolas Sarkozy déclare : « Nous sommes les héritiers de deux mille ans de chrétienté. » (1) Malgré ses multiples déclarations d'allégeance à la République, il en pointe les limites : « La dimension morale est plus solide, plus enracinée, lorsqu'elle procède d'une démarche spirituelle, religieuse, plutôt que lorsqu'elle cherche sa source dans le débat politique ou dans le modèle républicain. » (2) Enfin, la religion est conçue comme le meilleur rempart contre la conscientisation des classes dangereuses : « Au bout du compte, l'espérance dans un au-delà meilleur est un facteur d'apaisement et de consolation

pour la vie d'aujourd'hui. » (3)

Dans ces conditions, rien d'étonnant que le travail prenne une place importante dans le discours de l'actuel ministre de l'intérieur. Mais quand il parle du travail, Nicolas Sarkozy en parle comme un serviteur de la classe dominante. En effet quel travailleur actif et surtout chômeur peut gober son « Travailler plus pour gagner plus » quand on sait que c'est le patronat qui décide des heures de travail ou qui licencie. Dans son discours d'investiture il reprend à son compte la fable d'outre-atlantique comme quoi « celui qui commence tout en bas de l'échelle sociale [peut] la gravir aussi haut que ses capacités le lui permettent. » Moralité, si l'on peut dire, si vous êtes sans emploi, précaire ou smicard vous en êtes le seul responsable. Mais sur ce sujet, le candidat de l'UMP flirte avec la pire des idéologies bourgeoises quand il affirme que « Le travail c'est la liberté. » On croirait entendre le sinistre : « Le travail rend libre » inscrit aux portes des camps de concentration nazis. Sous le capitalisme, le travail ne peut être autre chose qu'exploitation et aliénation.

Dans un esprit d'union nationale, Nicolas Sarkozy se propose d'effacer les contradictions de l'histoire, il s'agit de « la synthèse entre l'Ancien régime et la Révolution, entre l'Etat capétien et l'Etat républicain » ; mieux, ou pire, pour lui la France c'est entre autre « celle des croisades et de Valmy. » Voilà qui indique la teneur de son projet de ministère de l'immigration et de l'identité nationale.

Pour lui : « On n'élit pas un arbitre mais un leader qui dira avant tout ce qu'il fera et surtout qui fera après tout ce qu'il aura dit. » Nicolas Sarkozy a tous les attributs que Karl Marx trouvait au futur Napoléon III un : « bienfaiteur patriarcal de toutes les classes de la société. » (4)

Cet enrobage religieux, paternaliste et moralisant n'a qu'un seul objectif que le candidat de l'UMP ne dissimule même pas. Il s'agit de la survie du capitalisme. Dans son discours d'investiture, il affirme : « Je veux être le Président qui s'efforcera de moraliser le capitalisme parce que je ne crois pas à la survie d'un capitalisme sans morale et sans éthique. »

Tentant de conjurer la peur de la bourgeoisie française, Nicolas Sarkozy se présente comme le candidat du refus de la lutte des classes. Ce programme a le mérite de la clarté. C'est pourquoi il doit être combattu pour ce qu'il est : le programme du MEDEF. C'est pourquoi il doit être battu.

### La tentation de la gauche moderne

Une autre piste s'avère possible, celle de la gauche plurielle. N'a-t-elle pas déjà bien servi le capital entre 1997 et 2002 en qualifiant la France pour l'euro, en rendant quasi définitif le processus de privatisation (le montage EADS qui va licencier 10 000 salariés est une création du gouvernement

Jospin), en détournant la juste revendication des 35 heures, etc ? Le hic c'est quand l'histoire se répète, comme disait Marx, la première fois c'est comme tragédie, la seconde fois c'est comme farce.

C'est ainsi que le programme de la candidate présentée par le PS s'éloigne considérablement de l'union de la gauche traditionnelle que ce soit celle de 1936, 1956, 1981 ou encore de 1997. Dans la présentation de son pacte présidentiel le 11 février 2007, Ségolène Royal affirme d'entrée de jeu son respect total du cadre du capitalisme en reconnaissant les limites imposées à la politique gouvernementale par la dette publique. En direction de sa droite elle se propose de « réconcilier les Français avec les entreprises » et pour conserver sa gauche elle se propose de « maîtriser la mondialisation. » Ce second objectif, qui conserve les attributs de réformisme traditionnel, a toutes les chances de rester lettre morte.

La pédagogie de la dette n'a pas d'autre but que de convaincre les travailleurs de l'inéluctabilité du processus de destruction des conquêtes sociales. Soyons clair, en s'inclinant devant la dette aucune réforme anticapitaliste ou à la rigueur antilibérale n'est possible. Comme le dit François Chesnais, dans l'immédiat : « la seule vraie politique de gauche est de décréter un moratoire sur la dette et le service de la dette. »

Les cent propositions du pacte présidentiel sont à l'opposé de cette démarche. L'exemple le plus frappant est celui des retraites. Ségolène Royal promet de « sécuriser les retraites » mais elle fait royalement l'impasse sur l'âge de départ à la retraite (60 ans), sur le nombre d'années de cotisations (37 ans et demi) et sur l'abrogation des décrets Balladur et de la loi Fillon qui sont les mesures immédiates à prendre pour réellement pérenniser les retraites.

Le reste est du même acabit. Ce que Nicolas Sarkozy nomme « sécuriser les parcours professionnels », Ségolène Royal l'appelle « sécurité sociale professionnelle » (Lire notre analyse dans ce même numéro). Comme Nicolas Sarkozy, Ségolène Royal veut instaurer un « gouvernement de la zone euro ». Pour le moins cela implique une révision du traité de Maastricht, et que n'ont-ils appelé à voter non au TCE qui interdit l'existence d'un tel gouvernement économique.

Voilà toute la philosophie de ce que la candidate du PS appelle « la gauche moderne du 21<sup>e</sup> siècle. » Cette gauche moderne est en gestation depuis le tournant de la rigueur en 1983. Ce n'est rien d'autre que la soumission aux contraintes de la mondialisation accompagnée d'un discours de plus en plus moral. Rien de vraiment excitant pour la classe ouvrière et la jeunesse.

### **La tentation de la solution « européenne »**

Même si ces dernières années les sondages se sont beaucoup trompés, ils demeurent une arme puissante dans l'arsenal de la classe dominante pour tenter de façonner les consciences. C'est ainsi qu'il faut interpréter l'irrésistible montée de François Bayrou dans les sondages.

Dans notre déclaration du 21 novembre 2006 nous notions que ni la candidate du PS ni la direction de ce parti ne se

prononçaient sur les indispensables alliances gouvernementales. Ce doute n'est toujours pas levé. Il n'y en a pas un seul mot dans le pacte présidentiel. Doit-on interpréter ce silence comme une ouverture à tous les hommes et les femmes de bonne volonté comme le dit si bien Dominique Strauss-Kahn (5) : « Ségolène Royal l'a dit : tous ceux qui rejoindront le pacte présidentiel auront vocation à rejoindre le gouvernement et la majorité présidentielle. » Et en parlant de François Bayrou, il ajoute : « S'il va jusqu'au bout de sa logique – et je l'y encourage – il se prononcera contre l'alliance avec Nicolas Sarkozy au second tour. Cela fera une belle majorité pour battre Sarkozy et pour changer la France. »

Cette piste d'une coalition allant de l'UDF aux Verts en passant par le PS avec « Ségolène Royal comme pivot central » comme le prône le fin opportuniste qu'est Daniel Cohn-Bendit (6) n'est pas une hérésie à écarter. N'est-elle pas la formule qui sied le mieux à la construction de l'Union européenne depuis 1957 ? Ce serait une version à la française des formules gouvernementales actuelles en Allemagne et en Italie. Toutefois le talon d'Achille de cette formule n'est autre que l'attachement de ses éventuelles composantes à l'Union européenne et ses directives antisociales et antidémocratiques que la majorité des travailleurs-électeurs a repoussé le 29 mai 2005.

### **Dans un premier temps : virer la droite ! toute la droite !**

Le souffle émancipateur du non de gauche en 2005 et de la lutte victorieuse contre le contrat première embauche en 2006 n'est pas altéré. Par contre, il ne pourra s'exprimer dans le cadre de l'élection présidentielle que de façon dispersée et dans une quasi impuissance politique.

Au delà du scepticisme des travailleurs vis-à-vis du pacte présidentiel de Ségolène Royal, une chose est certaine c'est leur aspiration à battre la droite et à mettre un point final à la douloureuse expérience des gouvernements Chirac depuis 2002. Gouvernements dont Nicolas Sarkozy est le candidat naturel. Quelle que soit leur vote du premier tour, au second ils élimineront le candidat de l'UMP malgré le programme de la candidate de l'ordre juste et sans lui accorder un quelconque état de grâce (7).

Aujourd'hui comme hier, dans un régime bourgeois aucune élection ne peut trancher la question du socialisme ; question qui est objectivement à l'ordre du jour. Quelque soit l'issue de la présidentielle et des législatives, les communistes devront enfin soulever trois questions essentielles : Que produit-on ? Comment produit-on ? Au profit de qui ? et une question subsidiaire : Qui gouverne ?

**Emile Fabrol**

- 1.- Discours du 14 janvier 2007.
- 2.- Nicolas Sarkozy, La République, les religions, l'espérance.
- 3.- Idem.
- 4.- Karl Marx, Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte.
- 5.- Le Monde du 10 mars 2007.
- 6.- Le Monde du 21 février 2007.
- 7.- Pour les puristes qui s'étonneraient d'un tel choix, nous rappellerons qu'en 1936 Léon Trotsky écrivait : « Le Parti socialiste n'est un parti ouvrier ni par sa politique, ni par sa composition sociale. » dans Où va la France ? revue Quatrième Internationale, février 1936, page 102.

## **Quand le MEDEF conseille les candidats à la présidentielle**

**Besoin d'air**, tel est le titre du livre de Laurence Parisot, présidente du MEDEF. Dans cet ouvrage la dirigeante du patronat français expose le programme de son organisation et apporte ses réponses aux questions posées dans la campagne électorale.

### **La durée du travail ?**

*« Le temps de travail ne peut se décréter uniformément et une bonne fois pour toutes, quelle que soit la taille de l'entreprise ou son secteur d'activité, quelle que soit la*

conjoncture. Nous pensons qu'il serait plus efficace économiquement que la durée du travail ne soit plus définie par la loi mais soit déterminée, branche par branche, entreprise par entreprise par un accord entre patronat et syndicats. » ( pages 16 et 17 )

#### **Dépenses publiques ?**

« Nous demandons que soit inscrit dans la Constitution le principe d'équilibre des finances publiques, ce qui obligerait tout gouvernement à présenter et à faire voter un plan d'économies si les dépenses dépassaient les recettes. » ( pages 66 et 67 )

#### **Les impôts ?**

« Moins de pression fiscale sur les entreprises. Réduire le taux de l'impôt sur les sociétés et créer un bouclier fiscal entreprise en limitant le poids total de l'impôt qui pèse sur l'entreprise. » ( pages 67 et 68 )

#### **Droit social ?**

« Obtenons la liberté de créer de nouvelles normes juridiques hors du champ des grands principes généraux. Que les accords collectifs de travail puissent déroger aux principes législatifs. » ( page 89 )

#### **Le SMIC ?**

« Le SMIC doit être annualisé afin que son calcul tienne compte de tous les éléments de rémunération à caractère de salaire » ( page 97 )

#### **Contrat de travail ?**

« Aujourd'hui les entreprises travaillent projet par projet. Comme l'échéance du projet est connue à l'avance, nous recommandons la création d'une nouvelle forme de contrat de travail : le CDI de mission à rupture précausée. A mi chemin entre CDI et CDD, ce nouveau contrat intègre une clause de rupture automatique liée à la réalisation de la mission. » ( page 100 )

#### **Allocations chômage ?**

« Le retour à l'emploi passe par une incitation à travailler. Comment faire ? Nous préconisons de maintenir un écart suffisant entre l'allocation et l'ancien revenu; de restaurer une forme de dégressivité des indemnités; et de conduire les contrôles de façon plus stricte et plus efficace. » ( page 102 )

#### **Réforme de l'Etat ?**

« Nous préconisons d'introduire une culture du management et de la performance au sein des administrations. Une gestion des ressources humaines plus professionnelle plus

entrepreneuriale permettrait de réduire le nombre de corps dans la fonction publique, de favoriser la mobilité entre les administrations, mais aussi entre secteurs public et privé et d'établir des critères de performance dans la politique salariale. Au Canada on a abandonné la garantie de l'emploi à vie. L'Etat canadien a réussi en un an à se réformer de manière spectaculaire. Pour construire le consensus national le gouvernement a obtenu l'appui des syndicats ainsi que de l'ensemble du monde des affaires. Les coupes d'effectifs ont été drastiques. En une journée le ministère des affaires étrangères a ainsi perdu 23% de ses effectifs. La morale de l'histoire : pour une réforme d'une telle ampleur, l'union sacrée gouvernement fonction publique syndicats entreprise est nécessaire. » ( pages 103, 104 et 110 )

#### **Les acquis sociaux ?**

« Le concept d'acquis social apparaît comme un concept caduc et stérilisant. » ( page 114 )

#### **Les retraites ?**

« Les réformes de 2003 devront être amplifiées. » ( page 118 )

#### **L'école et l'entreprise ?**

« Pourquoi ne pas envisager de créer des passerelles ? Proposons des stages aux enseignants, donnons des cours d'économie gratuitement participons aux conseils d'administration, rendre nos universités compétitives. » ( pages 130 131 )

#### **L'Europe ?**

« Nous les chefs d'entreprise nous sommes européens. Nous avons toujours soutenu les différentes étapes de la construction européenne. Au cours des dernières décennies nos entreprises ont profité du marché unique. La création de l'euro est une réussite exceptionnelle. Le travail est loin d'être achevé. Préparer un nouveau texte constitutionnel est une priorité et une urgence et mobiliser sur la stratégie de Lisbonne. » ( pages 135 137, 138 )

Pour Laurence Parisot l'Union européenne est une chance historique ( page 135 ). Une chance historique mise en place et développée par tous les gouvernements qui ont mis en oeuvre tous les traités favorables au capital. Malgré la clarté de son livre programme, le MEDEF, par la voix de sa présidente, déplore que les projets des principaux candidats : « manque d'ambition » ( le Monde du 15 mars 2007 ). A part ça le patronat est apolitique !

Albert Savani

## **« Sécurité sociale professionnelle » : Le Piège**

« **La vie est précaire, l'amour est précaire, pourquoi le travail n'obéirait-il pas à cette loi ?** » ( F. Parisot, MEDEF )

Cela fait déjà plus de 30 ans que les lois classiques du système capitaliste s'appliquent, après la parenthèse des « 30 glorieuses ». Pour la masse des travailleurs, cela a signifié le chômage de masse, la remise en cause d'un acquis après l'autre, sans qu'aucun homme politique de la bourgeoisie ne soit en mesure de proposer la moindre solution crédible. On connaît d'ailleurs la fameuse formule de Mitterrand : « contre le chômage, on a tout essayé ». Il avait raison : « on » a effectivement « tout » essayé. Tout, sauf la seule solution : rompre avec l'économie de profit...

Tout ceci a une conséquence essentielle. Pour la bourgeoisie, il n'agit plus d'éradiquer le chômage, faire reculer la précarité, mais de l'accompagner. Ils le disent d'ailleurs eux-mêmes :

*Il n'est aucune mesure, aucun plan anti-chômage qui puisse permettre d'assurer le retour au plein emploi dans notre société. (1)*

En tout cas, dans ce cadre, la bourgeoisie se voit obligée de revoir l'ensemble des équilibres qui s'étaient imposés antérieurement. Chirac synthétise bien les revendications patronales en la matière dans ses vœux pour 2007 :

*Notre droit du travail est trop complexe et trop rigide. Nos entreprises ne luttent pas à armes égales, notamment*

celles qui ont moins de 50 salariés. C'est là que résident les plus grands gisements d'emplois, là aussi qu'on trouve les principales difficultés d'application du code du travail. Il faudra leur donner les moyens de leur expansion en leur offrant plus de souplesse. (2)

Ainsi, pour la bourgeoisie, le statut du Travail s'avère inadapté à l'heure du chômage de masse : comment, par exemple, ne rêverait-elle pas d'exploiter ces millions de travailleurs qu'elle exclut par ailleurs de la production ? Et puis, la concurrence qui se durcit à l'échelle internationale - voir le tintamarre actuel relatif au « dumping social allemand » - ne permet plus de prendre de gants : les protections relatives que codifient le Contrat de Travail à Durée Indéterminée ou le Statut de la Fonction Publique sont désormais insupportables pour les capitalistes. Pour le Capital, l'heure est à la flexibilité tous azimuths, à la polyvalence en tous genres !

Dans ce contexte, depuis déjà plusieurs mois, la question de la « modernisation du modèle social français », du « traitement du chômage », et au-delà du statut du salariat sont au coeur de ce qu'il est convenu d'appeler le « débat politique ».

Or, dès que de tels sujets sont abordés, on constate un accord général sur la voie à suivre. Du P.C.F. et du P.S. à Chirac ou Sarkozy, en passant par les sommets syndicaux, tous n'ont à la bouche que l'expression magique de « Sécurité Sociale Professionnelle ». Évidemment, un lecteur un tant soit peu au fait des rapports politiques de ce pays ne pourra qu'être surpris d'une si touchante unanimité.

Le but de cet article est d'éclairer les enjeux que recouvrent des discussions, permettre d'y voir clair dans ces plans - bref de dépasser les rideaux de fumée que tous s'ingénient à placer.

### L'enjeu

En fait, à travers la S.S.P., c'est du statut même du salariat dont il est question.

On sait que depuis qu'elle existe, la bourgeoisie n' imagine les rapports entre patrons et employés que comme une simple transaction régulée par les lois du marché entre deux parties supposées égales. Du point de vue du salarié, il s'agit d'un rapport essentiellement individuel.

On comprend donc pourquoi la loi Le Chapelier (1791), premier essai de régulation des relations sociales au sein de la société bourgeoise, contenait l'article 2 suivant :

*Les citoyens d'un même état ou profession, les entrepreneurs, ceux qui ont boutique ouverte, les ouvriers et compagnons d'un art quelconque ne pourront, lorsqu'ils se trouveront ensemble, se nommer ni président ni secrétaires, ni syndics, tenir des registres, prendre des arrêtés ou délibérations, former des règlements sur leurs prétendus intérêts communs.*

Heureusement, la bourgeoisie française dut faire des compromis. Par son combat séculaire, la classe ouvrière conquiert durant les 2 siècles passés, nombre de positions au sein de la société bourgeoise. Au premier rang il y a bien sûr sa liberté d'organisation, son droit à construire ses propres institutions - partis, syndicats,... Mais il n'y a pas que cela. Au fur et à mesure de ces luttes, tout un dispositif de protection sociale collectif se mit en place : lois et règlements divers sur la durée du travail, statut de la Fonction Publique, Sécurité Sociale, conventions collectives, etc. Le pivot de cet édifice était évidemment le Contrat à Durée Indéterminée, avec les garanties qu'il fournit en matière de licenciements, de stabilité de la

rémunération, etc...

Tout ce réseau d'institutions a évidemment façonné la conscience de classe des travailleurs français - il suffit de parler à un salarié nord-américain pour le mesurer. En définitive, ils se sont révélés essentiels pour permettre à la classe de devenir une classe « pour soi », selon l'expression de Marx :

*Les conditions économiques avaient d'abord transformé la masse du pays en travailleurs. La domination du capital a créé à cette masse une situation commune, des intérêts communs. Ainsi cette masse est déjà une classe vis-à-vis du capital, mais pas encore pour elle-même. Dans la lutte, dont nous n'avons signalé que quelques phases, cette masse se réunit, elle se constitue en classe pour elle-même. Les intérêts qu'elle défend deviennent des intérêts de classe.* (3)

Ceci étant, l'individualisation des rapports sociaux n'a jamais cessé d'être « l'idéal » de la bourgeoisie en la matière. Il faut d'ailleurs savoir que le travail salarié ne s'est imposé en France face au travail « indépendant », « à la tâche » qu'à partir des années 30. Et récemment encore, un ministre des Finances, Madelin, rêvait tout haut de transformer les millions de salariés français en artisans (le travail « indépendant » augmente significativement dans des pays comme la Grande-Bretagne). La raison en est simple : dans un tel cadre, on se situe dans une relation commerciale d'entreprise à entreprise - *exit* donc le droit du Travail, les garanties qu'il codifie, et surtout les rapports politiques que cela implique.

### Précarisation rampante

On sait que les acquis décrits plus haut ont été remis en cause depuis les années 80. C'est un fait que les lois Aubry ont été une avancée importante vers la flexibilisation du Travail. De même, dans nombres de branches, les conventions collectives sont vidées de leur contenu, l'individualisation des salaires se développe au fil des ans. Pas besoin d'y revenir longuement.

Il n'empêche que l'essentiel de l'édifice réglementant le travail salarié est encore en place.

Le cas des contrats de Travail est significatif. Le principe même des CDD est inacceptable et doit être combattu : il livre la masse des jeunes à l'arbitraire patronal. Mais le fait est que l'essentiel des salariés est toujours employé sous CDI. Le même type de remarque peut être fait concernant le statut de fonctionnaire, que les capitalistes n'ont encore pu que grignoter.

	1982	1990	1999	2001	2002
<b>PUBLIC : % sous statut fonction public</b>	98	94,4	93,7	92,8	91,6
<b>PRIVE : % en CDI</b>	94,9	90,4	86,5	86,6	86,7

Source: IRES

Pour la bourgeoisie française, tout ceci est insupportable. Rattraper ses concurrents allemands ou américains implique de revenir sur ce qui fut concédé à une étape antérieure. Bien sûr, il lui est indispensable d'arriver à une baisse substantielle du coût du Travail, mais pas seulement : il lui faut « flexibiliser » les relations sociales en général, les individualiser. Ce qui implique en particulier de liquider le CDI et de revoir radicalement le dispositif d'assurance-chômage.

Comme on va le voir, la S.S.P. est le cadre qui ordonne l'offensive contre l'ensemble du cadre réglementaire dont

bénéficient les salariés de ce pays.

### Genèse d'une orientation de destruction sociale

#### Le rapport Boissonnat (1995)

En fait, tous les commentateurs, s'accordent à dire que la première élaboration de ce qui allait être connu sous le nom de S.S.P. se trouve dans le rapport Boissonnat de 1995 (« *Le travail dans 20 ans* »).

Ce rapport se fixait pour objectif de trouver l'explication « *des difficultés aujourd'hui : chômage élevé, précarité, inégalités, déficits publics* ». Et selon ce texte, l'explication résidait dans « *notre incapacité collective à penser et à organiser autrement le travail* ». Évidemment, pour Boissonnat, rédacteur en chef du journal patronal *l'Expansion*, il était impossible de faire porter la responsabilité de ce chômage endémique au système capitaliste, à l'économie de profit et à ses exigences.

En tout cas, selon le rapport, la situation du Travail changeait :

*L'arrivée incessante de nouvelles technologies transforme non seulement son contenu mais aussi ses rythmes - l'emploi à temps partiel se développera - de même que les frontières de l'entreprise deviennent floues, de même les limites du temps de travail strictement productif seront de plus en plus difficiles à cerner (4)*

En d'autres termes, l'objectif quasi-avoué était de codifier les conditions de travail de salariés taillables et corvéables à merci, sans horaires de travail de référence, licenciables selon le bon vouloir du patron. Quant aux « frontières floues de l'Entreprise », elles ne servaient qu'à faire passer l'idée que précarité, temps partiel subi, et chômage de masse sont inévitables.

Evidemment, à situation nouvelle, législation nouvelle. Pour « dépasser » notre code du Travail actuel, Boissonnat élaborait donc un projet de « contrat d'activité » qu'il décrivait ainsi :

*Le contrat d'activité devrait donc être un contrat, impliquant des droits et obligations pour chacune des parties, et avoir un horizon temporel assez long, de l'ordre de cinq ans, qui couvrirait des périodes de travail productif en entreprises, de travail en formation et de congés d'utilité sociale. Pendant ces différentes périodes, l'actif conserverait ses garanties sociales. Son mode de rémunération, en revanche, pourra varier sensiblement. (5)*

Les commentaires qu'il fit plus tard concernant son projet se passent de commentaires :

*Considérer chaque salarié comme un entrepreneur, c'est lui donner la marge d'initiative et de créativité correspondant à son niveau de qualification, et lui permettre d'accéder naturellement, tout au long de sa carrière professionnelle, à des formations adaptées à ses besoins et à ses capacités. Cette "personnalisation" du travail est peu compatible avec des systèmes qui hiérarchisent les gens en fonction de leurs diplômes et répugnent à les rémunérer selon leurs performances, notamment dans les emplois modestes. Pourtant un chauffeur qui tient son camion toujours propre "vaut" bien plus que celui qui en néglige l'entretien (..)*

En résumé, le contrat d'activité était donc la réponse à l'exigence patronale de flexibilisation/individuation du Travail, de normalisation des licenciements, du chômage technique, etc. Au nom des « nouvelles réalités », l'ensemble des acquis était remis en cause, même la stabilité de la rémunération !

Oui mais voilà. En novembre-décembre 1995, la classe ouvrière entrait en scène et bousculait le gouvernement Chirac dans les conditions dont on se souvient. La mise en œuvre de tous ces plans dut donc être différée jusqu'à des jours meilleurs.

#### « Personnaliser »

A ce stade, il faut revenir sur un aspect essentiel qui ordonne l'ensemble des revendications du Capital regroupées dans le cadre de la S.S.P. On a vu que l'idée force du contrat d'activité était de déplacer le centre de gravité du code du Travail de l'emploi occupé vers le salarié.

On retrouve ces directions dans le rapport Supiot (1999) pour la Commission Européenne (« *au-delà de l'emploi* ») :

- *le statut professionnel doit être redéfini de façon à garantir la continuité d'une trajectoire plutôt que la stabilité des emplois. Y s'agit d'abord de protéger le travailleur dans les phases de transition entre des emplois. (...)*

- *le statut professionnel doit être déterminé non plus à partir de la notion restrictive d'emploi, mais de la notion élargie de travail.*

Et en 2004, encore, le rapport Cahuc-Kramarz, sur lequel on reviendra, ne disait pas autre chose sur le sujet.

L'objectif est simple. Actuellement l'essentiel des acquis d'un salarié découlent de l'emploi qu'il occupe. Ainsi, la sécurité d'emploi dont jouissent les fonctionnaires découle-t-elle du statut de la Fonction Publique. De même les horaires de travail des salariés du commerce sont définis centralement et pas au cas par cas. Ce type de dispositif tend évidemment à freiner suppressions de postes et redéploiements. Il tend à unir les salariés les uns aux autres.

Se rapprocher d'un modèle où chaque travailleur n'est en définitive qu'un prestataire de service temporaire, ballotté de poste en poste, d'entreprise en entreprise, voire de localité en localité, nécessite de changer le système actuel, de revenir à une forme modernisée du livret de Travail.

La logique de ce processus, aboutit à isoler le salarié face à l'employeur. Tout ce qui fonde les solidarités internes au salariat - par exemple les conventions collectives - vole en éclat dans un tel cadre. C'est le retour à la classe ouvrière « en soi », une juxtaposition d'individus atomisés, sans conscience collective, et à la merci de l'arbitraire patronal.

Un tel système est aussi destructeur du point de vue du mouvement ouvrier. Dans un tel cadre, ne reste comme rôle aux syndicats que de défendre les intérêts de ces sommes d'individualités indépendantes - par opposition à une classe unie face à un patron en défense de ses intérêts. Toute référence à des statuts, conventions collectives, etc. disparaît. Or c'est ce qui structure les fédérations syndicales encore aujourd'hui. En dernière analyse, dans un tel système, le syndicat devient une sorte d'association des possesseurs dudit livret - bref une association de consommateurs.

Notons pourtant tout de suite que la direction de la C.G.T. soutient ces efforts :

*L'objectif visé par la Cgt est que tout salarié, dès la première recherche d'emploi, bénéficie, quelles que soient les circonstances, d'un ensemble de droits individuels garantis au plan interprofessionnel, opposables à tout employeur et transférables d'une entreprise à l'autre*

**Au sein du mouvement ouvrier... .Le P.C.F. en avant-garde...**

C'est en 2002 que le P.C.F. et notamment son « secteur

économique » va se saisir à fond de la question, après des travaux d'approches. Ce secteur, dirigé par P. Boccara, a une particularité : il a toujours été à l'avant-garde de ceux qui cherchent à éradiquer ce qui reste de traditions ouvrières, marxistes, révolutionnaires, au sein du parti.

Il est vrai que ledit Boccara a cessé il y a déjà longtemps de croire à la nécessité de rompre avec le capitalisme. Son dada, c'est la dénonciation « des dogmatismes staliniens ou trotskistes », de l'« étatisme », bref de la perspective du Socialisme. Dans un article récent publié par « Espaces Marx », il explique ainsi la chose suivante :

*Le chômage et la précarité des emplois sont des maux terribles. Mais ils sont une force considérable du capitalisme, en poussant aux changements d'activité et de techniques. Ce qu'on appelle un dépassement (« Aufheben ») consiste à réussir à supprimer le mal et à éradiquer le chômage, car on en garderait la force du mouvement. (6)*

Bref, Boccara veut concilier l'économie de profit et les intérêts de travailleurs - on sait ce que valent et où mènent ces vieilles rengaines ! Au centre de ses propositions, il y a la « Sécurité d'emploi ou de formation » à propos de laquelle il publia un livre en 2002 et qui est un axe fort de la campagne de M.-G. Buffet. En 2003, Boccara en présenta les grandes lignes à *l'Humanité* de la façon suivante :

*un système de sécurité d'emploi ou de formation consiste à assurer à chacune et chacun un emploi ou une formation pour revenir à un meilleur emploi, avec le maintien d'un bon revenu et des passages maîtrisés par les intéressés. il permettrait une mobilité de promotion dans la sécurité, pour un travail plus créatif. (7)*

Il s'agit donc de permettre la mobilité, bien sûr « de promotion », « dans la sécurité » - on connaît la chanson. Mais la suite de l'article permet aux plus naïfs de comprendre où on veut les mener :

*Avec une sécurité d'emploi ou de formation, on garde la force de la suppression d'emploi et du non emploi, mais sans le mal du chômage (...)*

Boccara ne s'arrête pas en si bon chemin. Sa S.E.F. est contradictoire avec le code du Travail, et il le sait. Mais Boccara n'est pas un acharné de la défense de cet acquis :

*( ... ) finalement, il s'agit de dépasser le salariat lui-même. Le contrat de travail actuel est fondamentalement précaire. (...)*

En clair, à quoi bon défendre les CDI si eux-mêmes sont précaires ?

En résumé, les inventions de Boccara ne servent qu'à accompagner les licenciements, la remise en cause des acquis et le reste. Leur proximité avec celles du patron « social » Boissonnat est évidente. La S.E.F. aboutit à situer la direction du P.C.F. sur le terrain du gouvernement, du MEDEF. Sur la base de l'acceptation des licenciements, de la remise en cause du droit du Travail, toutes les « discussions » sont possibles...

... suivi par la direction C.G.T.

On s'en doute, la direction de la C.G.T. ne pouvait manquer de rejoindre le train de la « Sécurité Sociale Professionnelle ». L'opération se fit en plusieurs temps.

Un premier rapport sur la question fut soumis au vote du 47<sup>e</sup> congrès de la C.G.T. (2003) après deux ans de débat au sein de l'appareil. Le rapporteur, M. Dumas, ne put taire les « inquiétudes », les « demandes de précision » que ce projet générerait. Et significativement, 15% des délégués refusèrent de voter ce texte.

Ultérieurement, Dumas allait commettre un article pour la revue du cabinet de « Ressources Humaines » B. Bruhnes

(8) où elle précisa les choses. Ainsi rallia-t-elle le chœur de ceux qui dénoncent l'« inadéquation du droit du travail aux réalités nouvelles ». Elle précisait par ailleurs

*(.. ) nous revendiquons un nouveau statut du salarié, un socle de garanties. Chaque salarié aurait des droits attachés à sa personne qui lui permettent de s'inscrire dans un projet de vie.*

Le message envoyé à Borloo était sans ambiguïté : la direction cégétiste était prête à discuter sur la base de la trame élaborée par Boissonnat.

En 2005, Le Duigou, « théoricien » et n°2 de la direction C.G.T., publia son livre « Demain le changement », modestement sous-titré « manifeste pour un nouveau syndicalisme ». L'objectif était entre autres de préciser ce que Dumas n'avait fait qu'esquisser.

En fait, les thèses de Le Duigou n'ont rien de si « novateur » : ce sont juste celles de la bourgeoisie, la dénonciation de toute remise en cause de l'économie de profit, le soutien à une orientation de « contradiction constructive des salariés sur le terrain de la gestion » (en français : de cogestion), etc., etc.

Un chapitre entier de ce chef d'œuvre de la théorie syndicale est consacré à la S.S.P. On y apprend notamment que

*Les formes juridiques actuelles (conventions collectives, droit du Travail ... ) comme les politiques publiques ( ... ) ne garantissent ni l'accès à l'emploi, ni l'égalité entre les différentes catégories de travailleurs, ni les solidarités entre générations et territoires. L'enjeu d'une intégration pour tous est désormais crucial.*

En clair, pour Le Duigou, défendre du code du Travail est superflu. Parisot appréciera.

En ce qui concerne la S.S.P., Le Duigou en fournit l'« architecture » rêvée par la C.G.T. Il s'agit bien d'accompagner les licenciements, la polyvalence, la déqualification :

a) *il s'agit tout d'abord de protéger le salarié dans toutes les situations de rupture de son intégration professionnelle. (...)*

b) *la rupture du contrat de travail doit être exceptionnelle*

Par ailleurs, Le Duigou réaffirme son soutien à la ligne générale des rapports Boissonnat et Supiot :

c) *il faut pour cela reconnaître des droits attachés aux salariés. Aujourd'hui l'essentiel des droits sociaux est relié à l'exercice d'un emploi.*

Ultérieurement, la Centrale précisera sa position. Un texte disponible sur son site Internet explique les choses suivantes

*Aujourd'hui, les droits du salarié sont attachés au contrat de travail. L'essentiel de ces droits sont perdus quand il y a rupture de ce contrat. De plus, d'un emploi à l'autre, les droits ne sont pas les mêmes : ainsi deux salariés peuvent exercer un même métier à qualification et ancienneté équivalentes et, en fonction de leur entreprise, du lieu et de la taille de celle-ci, ne pas avoir les mêmes droits effectifs en matière de salaires, de protection sociale, de droit à la formation, etc.*

Cette orientation fut définitivement avalisée par le 48<sup>e</sup> congrès de la C.G.T. - encore une fois non sans difficultés.

En contrepoint, on notera que nulle part, la centrale ne se prononce par exemple pour un plan de résorption de l'emploi précaire dans la Fonction Publique ou pour la requalification des CDD en CDI. Sans même parler de l'interdiction des licenciements, ceci en dit long sur la façon

dont les pontifes de Montreuil conçoivent la « sécurité professionnelle » ....

### La jonction

#### Rapports Virville, Camdessus, Cahuc-Kramarz

Parrallèlement à ces offres de service, la bourgeoisie avança pour préciser ses revendications. Notamment, il fallait bien arriver à définir les contours précis de cette fameuse S.S.P. D'où la multiplication des rapports sur ces questions en 2004.

Le rapport Virville suggéra d'abord la création d'un nouveau contrat de Travail (le « contrat de mission »), sorte de super CDD de 3 à 5 ans.

Le rapport Camdessus le suivit de quelques mois. Lui se prononçait pour la suppression du CDI et son remplacement par un « contrat de travail unique » - autrement dit, il prônait un contrat précaire pour tous, la satisfaction de la revendication patronale d'assouplissement du droit de licencier.

Enfin il y eut celui de Cahuc et Kramarz, (« *De la précarité à la mobilité : vers une S.S.P.* »). L'idée de départ de ce rapport était que les restructurations sont positives, la question étant de les accompagner. Concrètement, il était proposé de mettre en place un système où les possibilités de licenciements seraient assouplies, comme le revendique le MEDEF. Parallèlement, une taxe libératoire serait à acquitter par le patron : elle permettrait de financer la fameuse S.S.P.

Au final, la synthèse de ces différents plans qui émerge c'est celui d'une précarisation massive du salariat, dans laquelle la « Sécurité Sociale Professionnelle » sert de structure d'accompagnement. Il faut mesurer ce que signifie aussi pour le mouvement ouvrier un tel dispositif : qui pourra s'engager dans l'action dans de telles conditions, avec un tel poids de l'arbitraire patronal ? Comment imaginer qu'un travailleur se défende dans un cadre où il peut perdre son emploi d'un trait de plume ?

On ne sera donc pas surpris qu'à partir de fin 2005, Sarkozy se soit bruyamment rallié à la S.S.P.

*Alors que les parcours professionnels sont discontinus et marqués par des périodes de chômage plus ou moins longues, par des reconversions et l'acquisition de compétences nouvelles, il convient que les protections soient désormais attachées aux salariés et non aux emplois qu'ils occupent La CGT et la CFDT le réclament depuis longtemps, à juste titre. Quels sont les termes, indissociables, de cette nouvelle approche ?*

*Libérer les embauches.*

*Premièrement, introduisons davantage de flexibilité dans l'emploi et dans l'organisation du travail, afin de libérer les embauches.* (..).

*Deuxièmement, protégeons tous les salariés de manière à la fois plus juste et plus effective, à travers l'institution d'un contrat de travail unique à durée indéterminée qui permettrait de réunifier notre droit du travail* (..).

*Troisièmement, comme la Sécurité sociale protège nos concitoyens face à la maladie et la vieillesse, renforçons les garanties offertes aux salariés face aux risques professionnels en instituant la Sécurité sociale professionnelle.* (9)

Évidemment, les événements politiques de 2005-2006 - avant tout l'échec du gouvernement sur le C.P.E. - ont ralenti les choses. Les orientations de ces rapports n'ont pas encore été concrétisées. Mais personne n'en doute : la machine est en marche.

### Le "Service Public de l'Emploi"

On s'en doute aussi, les grandes manœuvres en cours ne peuvent aboutir sans s'attaquer parallèlement aux diverses institutions qui gèrent les demandeurs d'emploi - avant tout l'UNEDIC et l'ANPE. Car en dernière analyse, si la digue du C.D.I. saute, il faudra mettre en place des structures ad-hoc pour accompagner les nouveaux demandeurs d'emploi.

Or là, la bât blesse. Jusque récemment, le contrôle des demandeurs d'emploi était limité. Notamment le fait qu'il soit effectué par les fonctionnaires de l'ANPE aboutissait à ce que les sanctions, les radiations soient rares.

Avec ce que nous concoctent les patrons, on aboutirait à une situation équivalente à celle de la Grande-Bretagne ou de l'Allemagne. L'idée de base est que les chômeurs sont responsables de leur sort. Dès lors, il faut mettre en œuvre une organisation qui culpabilise suffisamment les demandeurs d'emploi pour qu'ils soient prêts à accepter le moindre « emploi » :

*"A l'instar de nos voisins, il ne s'agit pas de diminuer a priori le droits des chômeurs mais de les encourager fermement à accepter un job qui, sous le vocable d'emploi "acceptable" ou "approprié" [...] s'éloigne le moins possible de leur métier et de leur salaire antérieurs" (10)*

D'où les diverses préconisations visant à constituer un « Service Public de l'Emploi » remplaçant ANPE et UNEDIC, et largement ouvert aux patrons privés. L'hypothèse était évoquée dans le rapport Marimbert (Janvier 2005), elle fait désormais l'objet d'un consensus à l'UMP :

*Nous devons maintenant dépasser les intérêts particuliers et les conservatismes qui ont ralenti les évolutions nécessaires. Il faut bâtir un nouvel instrument de combat contre le chômage et pour l'emploi, à partir, disons-le clairement, de la fusion de l'ANPE et de l'UNEDIC. (11)*

Et ce ne sont pas des vœux pieux : le processus est en cours. La fin du monopole de placement de l'ANPE a déjà été votée en novembre 2004. Désormais des intervenants privés (sociétés d'intérim, etc.) peuvent intervenir sur ce terrain. On peut leur faire confiance pour faire « du chiffre »....

Mais le gros du travail reste à faire : démanteler l'ANPE, réaliser un hold-up sur l'UNEDIC en fiscalisant l'assurance-chômage,... Rappelons que l'équivalent a été réalisé en Angleterre et plus récemment en Allemagne (plan Harz IV).

En tout cas, l'enjeu est énorme : de l'assurance-chômage actuelle, on passerait à un dispositif de mise en œuvre de la précarisation du Travail. La complémentarité avec l'objectif du « Contrat de travail Unique » est évidente.

### Le piège se referme

Bien sûr, le ralliement bruyant d'hommes politiques aussi réactionnaires que Sarkozy à la S.S.P. ne pouvait que gêner la direction C.G.T. qui n'avait évidemment pas besoin d'aussi encombrants alliés. D'où un certain nombre de discours visant à distinguer une S.S.P. « libérale » d'une « bonne » S.S.P. défendue par Thibault-Le Duigou.

La réalité, comme on l'a vu, est que la direction syndicale elle-même a organisé cette jonction, avant tout en acceptant la légitimité des licenciements, des restructurations, etc... Car il faut y insister : le projet de S.S.P. n'existe que pour accompagner les suppressions de poste, la précarisation massive !

En tout cas le MEDEF a parfaitement saisi l'opportunité. Le 23.X, il convia les directions syndicales à une table ronde pour « *procéder à un échange de vues sur le*

marché du travail dans sa globalité : remise à plat de l'assurance chômage, contrat de travail et la sécurisation des parcours professionnels. ». Il en sortit 3 groupes de travail censés rendre leur copie rapidement.

Evidemment, le MEDEF en demandait plus que ne pouvait donner la direction C.G.T. Néanmoins, on notera l'extrême mesure de la fin de non-recevoir qu'envoya Thibault :

*Après consultations, le Bureau confédéral de la Cgt confirme qu'il ne sera pas co-organisateur de la démarche de délibération sociale voulue par le Medef ; il souhaite être informé de la tenue des différents groupes de travail et de leur ordre du jour. Il décidera au cas par cas de la participation et du degré d'implication de la Confédération, en fonction de ce qu'il estimera être efficace au service de l'intérêt des salariés. (12)*

On en est donc là à ce stade. Encore faut-il ajouter que les rapports issus de la Conférence sur l'Emploi de De Villepin (14.XII.2006) devraient aussi aborder la question.

Mais en tout cas, le terrain aura été balisé pour le gouvernement qui sortira des prochaines élections.

On a vu ce qu'il en était des projets de Sarkozy. Evidemment, les plans de l'aréopage de S. Royal sont du même acabit. Ne se réclame-t-elle pas de Blair pour affirmer son objectif de « *réconcilier les Français et les entreprises* » ? en tout cas, le projet du P.S. de « *Couverture Professionnelle Universelle* » est fondamentalement sur le même terrain :

*Les salariés, les organisations syndicales ne sont pas opposées à ce que dans les entreprises qui sont exposées à la concurrence internationale, on leur donne des moyens d'agilité. Mais que cette agilité là, cette souplesse ne se fasse pas aux dépens des salariés, c'est-à-dire que eux soient assurés de leur salaire et de leur formation professionnelle s'ils doivent quitter l'entreprise pour retrouver un nouveau métier avec un accompagnement personnalisé, mais qu'en revanche que l'entreprise elle aussi soit sécurisée dans la garantie qu'elle a d'adapter son outil de travail à la conquête des marchés extérieurs ou à un coup dur provisoire qui intervient et qui lui retire des marchés.(13)*

**Contre la « Sécurité Sociale Professionnelle »  
Défense du code du Travail ! Interdiction des licenciements !**

Le contenu de la pseudo-revendication de S.S.P. est donc établi : c'est une arme de la bourgeoisie pour broyer l'environnement statutaire dont bénéficient les salariés, pour les précariser massivement.

Ceci étant dit, le bruyant ralliement de Sarkozy, de Chirac et du MEDEF à cette « revendication » de la bureaucratie C.G.T. sème le trouble et a ouvert les yeux de nombreux militants, de nombreux syndiqués.

D'où les déclarations embarrassées de l'appareil :  
*Le terme "Sécurité Sociale Professionnelle" employé par la Cgt à partir d'un concept comparant ce que nous proposons en matière d'emploi à ce qui a été*

*construit en matière de santé, a été abondamment repris, par la suite, dans des rapports divers et variés et aussi par des responsables politiques de premier plan, y compris le Président de la République. Mais la reprise du même vocabulaire ne signifie pas, loin de là, que le concept est le même. (14)*

Mais sur le fond, ils persistent et signent :

*Les conventions collectives construites depuis plus d'un siècle ne permettent plus aujourd'hui de protéger véritablement les salariés des risques que les politiques managériales visent à transférer du capital sur le travail. (15)*

Et continuent à revendiquer :

*Des droits attachés à la personne du salarié*

Les choses deviennent burlesque lorsque les mêmes nous chantent que :

*La sécurité sociale professionnelle est notre réponse pour combattre la notion même de licenciement.*

Car pour combattre cette notion, il suffit de se prononcer pour :

**Interdiction des licenciements !**

Mot d'ordre inséparable de ceux de :

**Contre la « Sécurité sociale Professionnelle » :  
défense du code du Travail !**

Sans doute certains bons esprits nous répondront-ils que ces mots d'ordre ne sont pas « réalistes ». Certes. Le système capitaliste en crise ne peut assurer le droit du travail. Mais cela, c'est l'affaire des possédants, pas la nôtre. En ce qui nous concerne, c'est justement parce que le Capital est incapable d'assurer un tel droit que nous pensons qu'il doit être exproprié.

Pour les trotskystes, ce mot d'ordre donne le contenu du mot d'ordre de gouvernement anticapitaliste, d'un gouvernement, qui – parce qu'il romprait avec les diktats de l'économie de profit – serait en mesure de procéder à la reconstruction économique qui s'impose.

**Pascal Morsu, janvier 2007**

- 1.- Voir M. Husson, *Droit à l'emploi et RTT ou fin du travail et revenu universel ?* (internet)
- 2.- J. Chirac, vœux 2007
- 3.- K. Marx, *Misère de la philosophie*
- 4.- Présentation du rapport Commissariat général du plan 1995
- 5.- *Politis* numéro 856
- 6.- P. Boccarda, *De grands axes de transformation pour une autre civilisation de toute l'humanité* (mai 2006)
- 7.- *L'Humanité* 23 janvier 2003
- 8.- Cahiers du groupe de B. Bruhnes, *Concilier flexibilité des entreprises et sécurité des salariés* (numéro 11, février 2004)
- 9.- *La Tribune* 12 décembre 2005
- 10.- *Les Echos* 14 janvier 2005 voir *Rouge* 22 janvier 2005
- 11.- J. Chirac, vœux 2007
- 12.- Communiqué CGT 2 novembre 2006
- 13.- S. Royal interview *France3* 9 juin 2006
- 14.- Déclaration au Conseil d'orientation pour l'emploi, 5 janvier 2007
- 15.- *Ibid*

Retrouvez-nous sur internet : <http://perso.orange.fr/gauchecomm>

Prennez contact avec nous, participez à notre activité : [revue-communiste@voila.fr](mailto:revue-communiste@voila.fr)

ou **Prométhée BP 33 – 93001 BOBIGNY Cedex**

Aidez-nous : chèque à l'ordre de Prométhée ; CCP 19 360 42 Z Paris

Directeur de la publication : E. Fabrol

ISSN : 1142-2254